

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 novembre 2024

## ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 883

présenté par

M. Alfandari, M. Berrios, Mme Colin-Oesterlé, M. Gernigon, M. Albertini, Mme Bellamy, M. Benoit, M. Bouyx, M. Brard, Mme Firmin Le Bodo, M. Guerin, Mme Gérard, M. Henriët, M. Jolivet, M. Kervran, M. Lam, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Lise Magnier, M. Marcangeli, M. Marle, Mme Mesnard, M. Moullière, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, Mme Piron, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Rauch, M. Roseren, Mme Saint-Paul, M. Thiébaud, M. Valletoux et Mme Violland

-----

**AVANT L'ARTICLE PREMIER**

Au début de l'intitulé du chapitre I<sup>er</sup>, substituer au mot :

« Abrogation »

les mots :

« Remise en cause démagogique »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le groupe Horizons & Indépendants propose de substituer au mot « abrogation » les mots « remise en cause » dans l'intitulé du chapitre premier, afin de dénoncer une démarche irresponsable et purement idéologique. En prétendant corriger une réforme pourtant indispensable pour garantir la pérennité de notre système de retraite, cette proposition de loi évite sciemment de mesurer les conséquences catastrophiques de son application.

Le mot « abrogation » dissimule la gravité de l'acte politique posé ici : cette proposition ne fait pas qu'annuler une réforme, elle sabote les efforts entrepris pour répondre aux défis du vieillissement de la population et des déséquilibres économiques. En préférant une formule plus explicite, cet amendement met en lumière la réalité de cette proposition : une attaque directe contre l'équité intergénérationnelle et la stabilité financière du modèle par répartition.

Ce choix de vocabulaire clarifie les enjeux politiques et économiques, tout en dénonçant une manœuvre démagogique qui sacrifie l'avenir sur l'autel de calculs partisans.